

REGLEMENT D'ADMISSION

ADMISSION EN FORMATION PREPARATOIRE AU DEJEPS SPECIALITE « ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE OU CULTURELLE » - MENTION « COORDINATION DE PROJETS »

RNCP 39930

1. CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 21 novembre 2024 portant création de la mention « coordination de projets » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »

2. CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION

- Le candidat à l'entrée en formation DEJEPS devra justifier d'un diplôme de niveau 4 (ou de niveau 5 a minima) dans le champ de l'animation, du sport ou de l'intervention sociale inscrit au répertoire national des certifications professionnelles,
- Ou attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et d'une expérience d'animation de 6 mois,
- Ou Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures a minima dans le champ de l'animation

Un certificat de secourisme (type PSC1, SST) en cours de validité est fortement conseillé (mais non obligatoire) pour faciliter l'accès au stage.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription du candidat est réalisée à partir du site internet d'ASKORIA à la suite d'un entretien réalisé par un conseiller en orientation et formation d'ASKORIA.

Le candidat est invité à créer son espace personnel et renseignera ainsi sa demande d'inscription dans l'espace dédié.

- Il devra téléverser l'ensemble des éléments attendus afin de répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF).

Il déposera également les éléments suivants :

- Une lettre de motivation de deux pages maximales explicitant son projet de formation
- Une photocopie de sa carte d'identité recto-verso

A l'issue de l'étude des différents éléments justificatifs fournis, si le candidat répond à l'ensemble des critères exigés pour prétendre à une entrée en formation, il reçoit une convocation pour participer à un entretien de pré positionnement.

En application du décret n° 2022-1426 du 10 novembre 2022, un candidat répondant à l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) se verra attribuer une place en formation.

En application de l'article R. 212-10-18 du code du sport, « Le nombre de stagiaires susceptibles d'être accueillis dans une session de formation est déterminé, dans les limites de la décision d'habilitation »

Dans la situation où le nombre de demandes d'entrée en formation dépasse le nombre de places disponibles et que l'ensemble des candidats ont satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation, une épreuve de sélection est mise en œuvre. Elle se déroule sous la forme d'un entretien.

4. **MODALITES DE SELECTION si le nombre de demandes d'entrée est supérieur au nombre de places disponibles :**

L'épreuve de sélection a pour objet d'arrêter la liste des candidats dès l'instant où le nombre de candidats est supérieur aux possibilités d'accueil dans la formation.

4.1 Convocation à l'épreuve d'admission

Le candidat ayant fourni l'ensemble des éléments et dont la candidature sera conforme aux conditions requises d'entrée en formation, sera convoqué via son espace personnel, **pour un entretien de sélection.**

4.2 Processus relatif à l'entretien de sélection

Le candidat convoqué devra se présenter à l'entretien¹ muni d'une pièce d'identité.

L'entretien individuel d'une durée de 20 minutes est destiné à apprécier la motivation du candidat à l'exercice de la profession ainsi que ses motivations à entrer en formation. Les éléments suivants seront particulièrement étudiés :

- La représentation que le candidat se fait du métier de coordinateur.ice de projet ;
- La connaissance et l'expérience que le candidat a de l'environnement de l'animation (les structures, les publics, les territoires, etc) ;
- L'opportunité de ce projet de formation au regard de son projet professionnel ;
- Sa représentation de la formation professionnelle : des obligations, des attendus, de l'investissement qu'elle représente ;
- Ses motivations pour entrer en formation qualifiante de niveau V, comparativement avec d'autres diplômes de l'animation.

L'entretien sera noté sur 30 points.

A l'issue de la session de sélection, les candidats sont placés sur la liste d'entrée en formation, par ordre décroissant de la moyenne des notes obtenues à l'épreuve d'entretien. Face à l'égalité de la note d'entretien, la note attachée aux critères "Connaissance du champ de l'animation et des techniques d'animation" de la grille d'entretien sélection est prioritaire.

5 LA COMMISSION D'ADMISSION

5.1 Composition et attributions de la commission d'admission

La commission d'admission composée du Directeur d'ASKORIA ou son représentant mandaté et d'un formateur, procède à l'examen et la validation des candidatures.

Pour être admissible, le candidat devra avoir obtenu la moyenne à l'entretien.

À l'issue de la session de sélection, les candidats sont placés sur la liste d'entrée en formation, par ordre décroissant de la moyenne des notes obtenues à l'épreuve d'entretien. Face à l'égalité de la note d'entretien, la note attachée aux critères "Connaissance du champ de l'animation et des techniques d'animation" est prioritaire.

Les candidats répondant aux critères attendus et figurant en tête de liste sont déclarés admis dans la limite des places arrêtées par l'habilitation venant encadrer la mise en œuvre de la session de formation et en fonction de la nature du financement de leur formation. Une liste principale et une liste complémentaire sont déterminées à partir de ces éléments.

¹ Des dispositions particulières d'entretien seront étudiées par la commission pour les candidats en situation de handicap et pour les candidats résidant hors métropole.

5.2 Communication de l'avis de la commission

La décision d'admission est prononcée par le Directeur d'ASKORIA ou son représentant, après avis de la commission d'admission.

Elle sera transmise au candidat via son espace personnel.

6. VALIDITE DE L'ADMISSION

Les résultats de l'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée et le campus au titre de laquelle cette admission a été réalisée.